

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2007)  
**Heft:** 1732

**Artikel:** Valse des taux au rythme de l'insécurité : les abaissements successifs du taux de conversion de la prévoyance professionnelle sont précipités et ne prennent pas en compte tous les éléments du problème  
**Autor:** Delley, Jean-Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1024324>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 12.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Vers l'armée de métier, en gardant la milice

### *Un programme d'armement 2007 à la fois novateur et conservateur*

Jacques Guyaz (9 mai 2007)

Le [programme d'armement 2007](#) sera soumis au Conseil national à la session d'été. Il représente un tournant symbolique. Pour la première fois sans doute dans l'histoire, il ne comprend aucune arme, mais la 2ème étape du système d'information de conduite des forces terrestres pour 278 millions et l'accroissement de la capacité des infrastructures de télécommunications pour 277 millions. Ces montants sont si proches l'un de l'autre qu'ils fleurent bon la manipulation. Il est en effet difficile de distinguer nettement les infrastructures (antennes, émetteurs, matériel divers) des logiciels de cartographie, de brouillage ou de visualisation de la position des troupes. La poire a manifestement été coupée en deux.

Le plus significatif reste le constat de l'importance extrême de la circulation de l'information en cas de conflit. Les crédits de cette année y sont entièrement consacrés. Enfin pas tout à fait, puisque l'on y trouve l'acquisition de simulateurs de tir pour les chars 87 Léopard; mais là aussi il s'agit de simulateurs et non d'armes réelles ! L'acquisition d'outils très coûteux de communication et de simulation va dans le sens du renforcement d'une armée très technique utilisant des moyens chers, sans aucun doute performants mais aussi complexes, donc difficiles à apprivoiser par des miliciens en quelques cours de répétition.

Tous les projets de la commission de la politique de sécurité du Conseil national

tendent année après année à inciter à une professionnalisation progressive de notre armée. Or tous les débats au Parlement et les alliances de circonstance qui s'y nouent vont vers un maintien du système de milice actuel. L'ironie de la situation n'échappe sans doute pas à Barbara Haering, la socialiste zurichoise qui préside la dite commission et qui fait partie des très rares élus de gauche maîtrisant les affaires militaires. Elle pousse délicatement vers la mise en lumière progressive de ce grand écart et de l'impossibilité de continuer longtemps à mettre des moyens de plus en plus complexes à la disposition de miliciens, autrement dit d'amateurs dont la motivation pourrait bien s'avérer approximative..

## Valse des taux au rythme de l'insécurité

### *Les abaissements successifs du taux de conversion de la prévoyance professionnelle sont précipités et ne prennent pas en compte tous les éléments du problème*

Jean-Daniel Delley (9 mai 2007)

Le capital épargné durant sa vie active, augmenté des bonifications et intérêts, doit suffire à financer la rente du retraité jusqu'à son décès. Dès lors que l'espérance de vie augmente, la rente annuelle ne peut que diminuer. Ce constat démographique, à quoi il faut ajouter la progression des cas d'invalidité, justifie la baisse du

taux de conversion, ce diviseur qui permet de calculer le niveau de la rente en fonction du capital disponible. Faute d'une telle adaptation à la baisse, les assurés actifs subventionneraient les rentiers.

La démonstration paraît irréfutable. Pourtant la bataille

des chiffres instille le doute et ne contribue à rassurer ni les cotisants ni les rentiers.

En 2006, par le biais d'une révision de la [loi sur la prévoyance professionnelle \(LPP\)](#) le Parlement a décidé de réduire progressivement le taux de conversion de 7,2 à 6,8% d'ici 2014. Mais

l'abaissement simultané du revenu minimum ouvrant le droit à l'assurance de prévoyance professionnelle devait permettre d'atténuer les effets de la baisse du taux de conversion: en effet, les cotisations étant dorénavant perçues sur un revenu plus important, le capital épargné augmente.

La même année déjà, le Conseil fédéral a [proposé une nouvelle baisse](#) - à 6,4% d'ici 2011 -, sans attendre que la loi révisée déploie pleinement ses effets. La commission de la sécurité sociale et de la santé du Conseil des Etats vient d'avaliser cette baisse, mais d'ici 2014 seulement. La gauche penche pour le statu quo.

A qui se fier? L'espérance de vie a-t-elle évolué aussi rapidement?

Sur le principe d'abord. On ne peut impunément changer si rapidement les règles du jeu sans affaiblir la crédibilité de la prévoyance professionnelle. De plus, ces fréquentes modifications créent une inégalité de traitement entre les générations.

Sur la méthode ensuite. L'espérance de vie n'est pas seule en cause. Le montant du capital disponible à la retraite dépend des performances des marchés financiers. Or le Conseil fédéral s'appuie sur des prévisions pessimistes, encouragé par les sociétés d'assurance fortement engagées dans la gestion des [fondations collectives](#). Une gestion qui reste encore très opaque. Alors que sur le long terme, les marchés financiers assurent un rendement moyen qui avoisine les 4%. Encore faut-il que les caisses de

pension soient gérées de manière efficace. Nombre d'entre elles n'ont pas la taille suffisante permettant une [gestion de qualité](#). Quant à la gestion des fondations collectives par les sociétés d'assurance, elle reste très opaque. Et ce sont précisément ces assurances qui poussent à la baisse des taux.

Mais de ces lacunes de la LPP, il n'en est guère question. Sans des réformes visant la [transparence et l'efficacité du système](#), l'attrait d'une prévoyance professionnelle individuelle ne pourra que croître: plutôt gérer soi-même son capital que de subir les contraintes législatives et les décisions obscures d'une caisse de pensions. Mais ce serait alors à chaque assuré de courir des risques financiers qui aujourd'hui sont collectivement assumés.

## Avantage fiscal pour les femmes au travail

### *Deux idées pour encourager les femmes à prendre un emploi*

Albert Tille (11 mai 2007)

Pour inciter les femmes à travailler hors du foyer il faut pratiquer la discrimination positive. L'impôt sur le revenu des femmes devrait être plus léger que celui des hommes. C'est Andrea Ichino, de l'Université de Bologne, qui [propose](#) cette différence de taxation selon le sexe.

Pour devenir plus compétitive, l'Europe de Bruxelles, préconise dans la [stratégie de Lisbonne](#) d'encourager le travail des femmes. L'Italie est, à cet égard, le pays le plus en

retard de l'Union européenne. Le professeur de Bologne suggère donc à son pays de diminuer l'impôt pour les femmes. Avec bien sûr une taxation séparée et non par couple il y aurait donc un barème allégé pour les femmes et légèrement majoré pour les hommes afin d'éviter une baisse des recettes fiscales. L'opération aurait un double effet incitatif. Pour les femmes, travailler serait plus profitable. De leur côté les entreprises seraient incitées à engager plus de femmes. Elles pourraient

baisser leurs salaires sachant que leur revenu disponible après impôt serait plus élevé.

Cette discrimination positive fiscale peut paraître choquante, notamment entre célibataires sans enfant... Aussi choquante, sans plus, que les différences de salaires qui subsistent entre les sexes. Mais son application en Suisse nécessiterait une profonde réforme du système fiscal. A commencer par l'introduction de la taxation séparée des couples.